



HÖRMANN MISE SUR LE VERT

Calcul, réduction et compensation des émissions

HÖRMANN

Responsable depuis des générations

En tant qu'entreprise familiale, nous avons conscience de notre responsabilité envers les générations futures et nous engageons donc depuis des années pour la protection du climat et de l'environnement. Notre stratégie de protection du climat s'appuie donc sur une méthode triple : calcul, réduction, compensation. Nous aspirons à une réduction continue de nos émissions de CO₂.



CALCUL, REDUCTION ET COMPENSATION DES

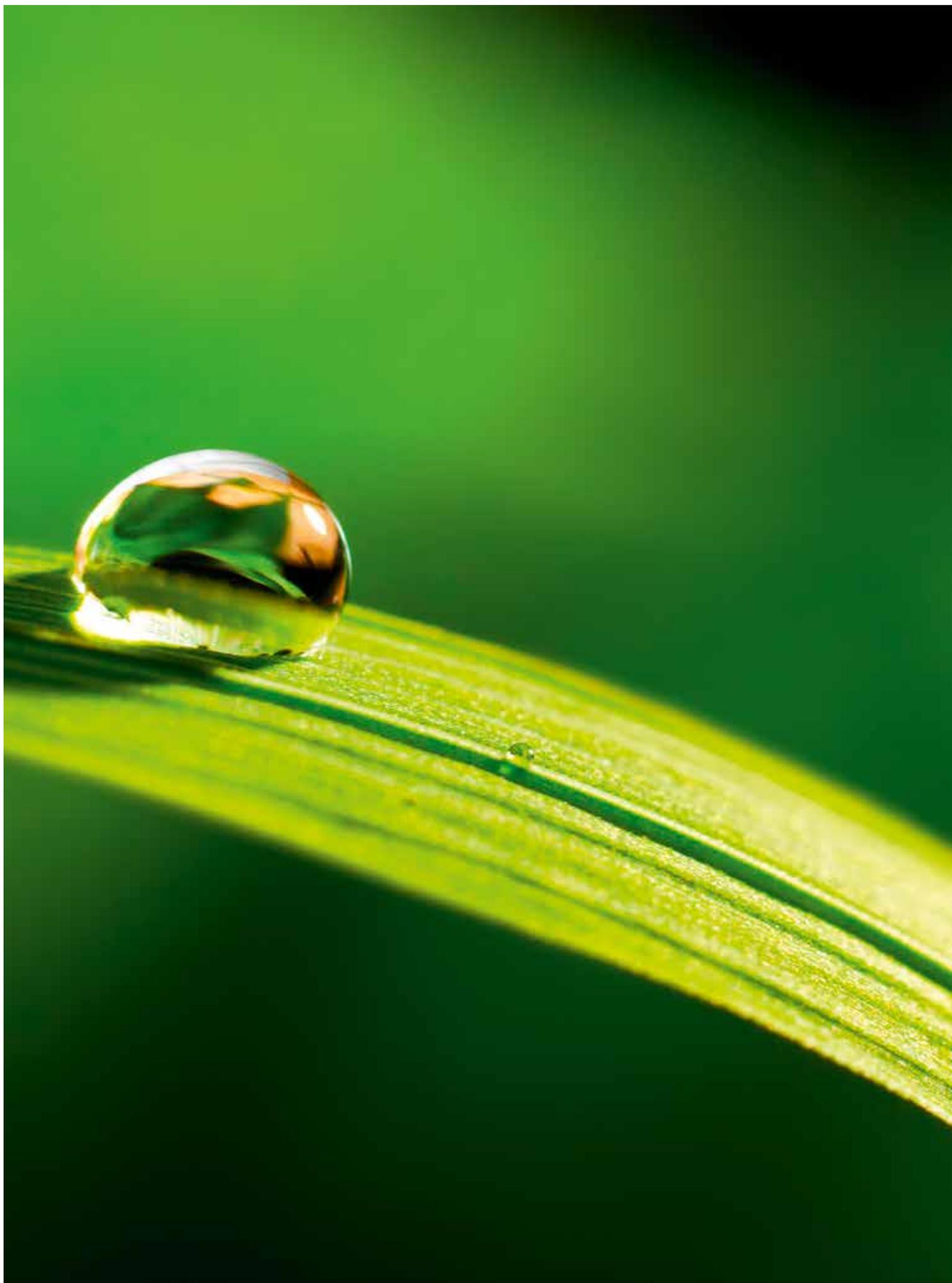
EMISSIONS. Le calcul annuel des émissions de CO₂ est le point de départ de notre stratégie de protection du climat. Notre priorité ? Les mesures de réduction, la voie la plus durable vers la baisse globale de CO₂. Mais nombre de ces mesures sont chronophages. En outre, il n'existe pour l'instant aucune technique permettant d'éviter toute émission. C'est la raison pour laquelle nous compensons, depuis 2021, nos quelques émissions de CO₂ restantes afin de proposer dans un premier temps des portes d'intérieur ainsi que des portes promotionnelles parfaitement neutres en carbone.



Il est évident que nous ne pourrons sauver le monde seuls. C'est pourquoi nous sensibilisons nos employés et nos fournisseurs à des solutions pour un avenir plus respectueux du climat. Un petit pas pour chacun, c'est un pas de géant pour la planète !



Vous trouverez de plus amples informations et de nombreuses vidéos en ligne sur www.hormann.be/fr/entreprise/environnement





4

Calcul
du CO₂



10

Réduction
du CO₂



14

Compensation
du CO₂

Calcul du CO₂

La base de notre engagement pour la protection de l'environnement ? Chaque année, nous calculons les émissions de CO₂ de nos sites conformément aux trois scopes du Greenhouse Gas Protocol. Ainsi, non seulement la gestion des installations, la mobilité et les fournitures de bureau, mais aussi la logistique d'entrée et de sortie, l'emballage et les matières premières de tous les produits fabriqués entrent en ligne de compte.



EMPREINTE CARBONE. Le bilan carbone de l'ensemble de notre entreprise, ou Corporate Carbon Footprint (CCF), a été établi en collaboration avec les experts de ClimatePartner. Lors du calcul, il nous tenait particulièrement à cœur de saisir les données de consommation le plus précisément possible. Ainsi, nous avons notamment calculé les émissions de notre parc de véhicules au moyen de sa consommation en carburant. Ces données de consommation ont ensuite été multipliées par les facteurs officiels d'émission afin d'obtenir les émissions de CO₂. Pour plus de sécurité, nous avons ajouté 10 % au résultat final. Quant à l'empreinte carbone produit (Product Carbon Footprint, PCF) que nous avons calculée pour quelques-uns de nos produits, elle prend en compte tous les facteurs pertinents dans le cadre des trois scopes. Nous nous soumettons de notre plein gré au calcul annuel de l'empreinte carbone d'entreprise (CCF), même s'il ne nous est pas imposé par la loi. Il nous permet toutefois de savoir exactement où nous en sommes, de poursuivre en permanence nos processus continus d'amélioration, et de mesurer l'efficacité des mesures de protection de l'environnement au fil du temps.

→ Vous trouverez plus d'informations sur les trois scopes à partir de la page 10.





GREENHOUSE GAS PROTOCOL. Nous avons calculé notre bilan carbone selon le protocole de gaz à effet de serre (GHG) développé par le World Resources Institute (WRI) et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD). Cette norme internationale de calcul pour les gaz à effet de serre s'appuie sur cinq principes fondamentaux.

PERTINENCE. Les principales sources d'émissions sont prises en compte lors de l'établissement de l'empreinte carbone d'entreprise (CCF) et doivent servir à la prise de décision interne et externe à l'entreprise.

EXHAUSTIVITE. Toutes les sources d'émission pertinentes dans les limites du système doivent être considérées.

COHERENCE. Des méthodes de création de bilan et des limites de systèmes sont définies pour obtenir des résultats comparables d'une année sur l'autre. Les éventuels changements de méthode ou limites de système doivent être signalés et justifiés.

PRECISION. Les imprécisions et incertitudes doivent être réduites au maximum afin que les résultats offrent un point de départ solide à la prise de décision.

TRANSPARENCE. Les résultats doivent être indiqués de manière claire et transparente.



EMISSIONS. Les émissions de CO₂ désignent les gaz à effet de serre produits par la combustion de divers matériaux contenant du carbone comme le charbon, le Diesel, le bois ou les gaz liquides. Ce processus entraîne une émission de fortes doses de CO₂ (dioxyde de carbone), qui s'accumule dans l'atmosphère terrestre en concentration croissante. Les émissions de CO₂ sont les principales responsables de ce que l'on appelle l'effet de serre. Celui-ci entraîne un réchauffement climatique et a des conséquences désastreuses sur l'environnement. L'impact environnemental est indiqué de manière standardisée en tonnes de CO₂. Nous prenons toutefois en considération tous les gaz à effet de serre pertinents et les convertissons en équivalents CO₂ (CO₂e). Le protocole de gaz à effet de serre (GHG) comprend les gaz à effet de serre régulés dans le cadre du protocole de Kyoto : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures (FKW), perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et trifluorure d'azote (NF₃). Le méthane est notamment 30 fois plus néfaste que le CO₂. Dans la Convention-cadre sur les changements climatiques de 1992, la communauté internationale a exprimé sa volonté de stabiliser la concentration de gaz à effet de serre à un niveau évitant la mise en péril du système climatique. Le protocole de Kyoto en 1997 et l'accord de Paris en 2015 prônent la limitation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

PROTOCOLE DE KYOTO. Le 11 décembre 1997, les Nations Unies ont conclu, dans la ville japonaise de Kyoto, un protocole additionnel pour l'aménagement de la Convention-cadre sur les changements climatiques (UNFCCC). L'accord a été signé par 193 Etats et définit pour la première fois des valeurs cibles contraignantes pour l'émission de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés. Les pays industrialisés participants s'engagent à réduire leurs émissions annuelles de gaz à effet de serre dans une mesure définie, par exemple de 5,2 % en moyenne par rapport au niveau de 1990 au cours de la période d'engagement allant de 2008 à 2012. L'accord vise en outre à permettre un développement durable des pays en développement et des nouveaux pays industrialisés.

ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT. En 2015, 196 nations se sont engagées à endiguer le réchauffement climatique à partir de 2020. Depuis, un même objectif, celui de lutter contre le réchauffement climatique, unit pour la première fois toutes les nations du monde : pays industrialisés, pays en développement et nouveaux pays industrialisés. Il s'agit d'une avancée spectaculaire : jusqu'alors, seuls les pays industrialisés s'étaient engagés à des objectifs contraignants de réduction des émissions. Trois objectifs de l'accord nous tiennent particulièrement à cœur.

Limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré maximum : jusqu'alors, un réchauffement de 2 degrés était encore considéré comme tolérable pour la planète. Mais les nouvelles connaissances et les initiatives politiques de nombreux pays en développement et nouveaux pays industrialisés (dont des Etats insulaires menacés de disparition) préconisent désormais un réchauffement planétaire de 1,5 degré maximum comme limite tolérable.

Economie mondiale neutre en carbone à partir de 2050 : l'émission nette de gaz à effet de serre, c'est-à-dire la différence entre émissions et absorption, doit être nulle dans la deuxième moitié du siècle. On aspire ainsi à une économie mondiale neutre en carbone.

Objectifs de réduction contraignants tous les cinq ans : l'accord comprend des plans nationaux pour la réalisation des objectifs climatiques. Ces plans doivent être redéfinis tous les cinq ans et peu à peu renforcés et adaptés aux progrès technologiques. Dès la fin de la conférence, 186 Etats ont présenté leurs premiers plans de réduction, qui sont toutefois loin d'être suffisants.

Scope 1

ÉMISSIONS DIRECTES. Ces émissions de CO₂ viennent directement de notre entreprise et nous pouvons les contrôler. Elles comprennent notamment la combustion de carburants fossiles tels que le mazout dans les systèmes de chauffage ou encore la consommation de carburant de notre parc de véhicules, non seulement par les voitures de la force commerciale, mais également par nos propres camions et chariots élévateurs. Sont également prises en compte les émissions de CO₂ des installations de production et des processus chimiques et physiques, résultant notamment du laquage ou du revêtement, ainsi que les fuites de réfrigérants des climatisations.



Part en pourcentage de l'empreinte carbone d'entreprise consolidée pour l'année 2019*

- Chaleur : 1,0 %
- Réfrigérants : 0,1 %
- Parc de véhicules : 0,7 %

* Les émissions de CO₂ ne sont calculées qu'a *posteriori* : en 2020, le calcul a porté sur les émissions de 2019.



Scope 2

EMISSIONS INDIRECTES DE FOURNISSEURS EXTERNES.

Ces émissions indirectes de CO₂ sont dues à la combustion de carburants fossiles pour la production d'électricité, de chauffage ou de refroidissement urbain et de vapeur. Avec notre passage à 100 % de courant vert, nous permettant zéro émission de CO₂ au scope 2, nous avons d'ores et déjà atteint l'objectif zéro tonne de CO₂ pour tous les sites allemands. Les 0,3 %* restants d'émissions de CO₂ viennent de pays dans lesquels il n'est actuellement pas possible de produire de l'électricité verte dont la transparence est comparable à celle de naturstrom.



Part en pourcentage de l'empreinte carbone d'entreprise consolidée pour l'année 2019*

- Courant : 0,3 %

* Les émissions de CO₂ ne sont calculées qu'*a posteriori* : en 2020, le calcul a porté sur les émissions de 2019.



Scope 3

EMISSIONS INDIRECTES DE LA CHAÎNE DE VALEUR. Les émissions de CO₂ qui ne sont pas soumises au contrôle direct de l'entreprise sont répertoriées au scope 3. Ces émissions proviennent de la chaîne d'approvisionnement en amont et en aval. Nous les prenons en compte car elles sont pertinentes pour nous :

- Acquisition et fabrication de matières premières et auxiliaires pour notre production et biens de consommation au bureau
- Fabrication de biens d'équipement tels que machines et véhicules
- Production de courant avec énergies renouvelables, par exemple par éolienne
- Logistique d'entrée et de sortie, indépendamment du fait que la commande soit passée par nous, par les fournisseurs ou les clients – différenciation en fret maritime, aérien et routier, en tenant compte de la taille du véhicule, par ex. camion de 7,5 ou de 12 tonnes
- Voyages d'affaires n'utilisant pas le parc de véhicules (vols, voitures de location, trajets en taxi, transports en commun)
- Déplacements des employés, compte tenu du trajet, des jours de travail et des moyens de transports utilisés (voiture, transports publics, vélo)
- Impressions, par ex. brochures de vente, instructions de montage et de service
- Conditionnement de nos produits, notamment europalettes, films, cartons ou conteneurs grillage réutilisables que nous échangeons d'un site à l'autre
- Elimination des déchets de production, déchets d'entreprise, recyclage et mise en décharge



Part en pourcentage de l'empreinte carbone d'entreprise consolidée pour l'année 2019*

- Matières premières, matières auxiliaires, biens de consommation : 91,2 %
- Production de courant : 0,6 %
- Logistique : 3,1 %
- Voyages d'affaires et déplacements professionnels : 1,7 %
- Impressions : 0,4 %
- Conditionnement : 0,7 %
- Elimination : 0,2 %

* Les émissions de CO₂ ne sont calculées qu'a posteriori : en 2020, le calcul a porté sur les émissions de 2019.



CHAÎNE DE VALEUR. Avec l'intégration volontaire du scope 3, nous assumons en outre la responsabilité de toutes les émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur. La majorité de notre empreinte carbone, d'un total de 91,2 %*, englobe les matières premières achetées, dont la plupart ne sont pas encore neutres en carbone.

Si l'on prend l'exemple de l'acier, les émissions suivantes entrent en ligne de compte :

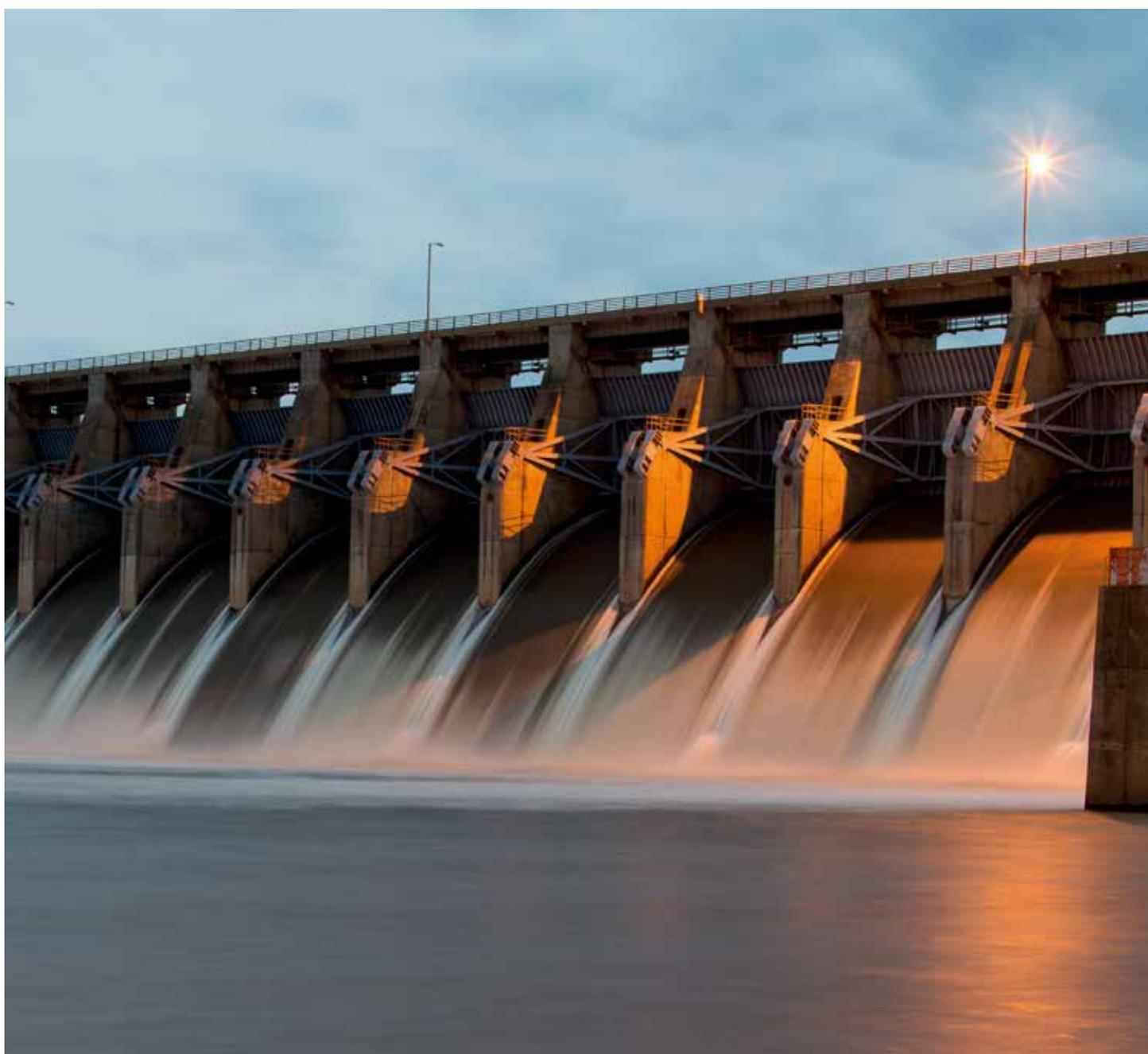
- Exploitation du minerai de fer (souvent en Scandinavie, en Russie, au Canada, en Amérique du Sud, en Afrique ou en Australie)
- Production de fonte brute en hauts fourneaux
- Recyclage de l'acier
- Tous les transports de cette chaîne de valeur
- Toutes les matières premières et auxiliaires utilisées

Conformément aux prescriptions du protocole GHG, les justificatifs des émissions de CO₂ sont obligatoires dans les scopes 1 et 2 mais facultatifs dans le scope 3. En tant que SCS, nous ne sommes en outre pas tenus à un bilan, mais dressons ce dernier de notre plein gré.



Réduction du CO₂

Grâce aux énergies renouvelables, nous réduisons nos émissions de CO₂ depuis déjà quelques années, tout en augmentant l'efficacité énergétique de nos bâtiments et installations. Nous réduisons ainsi notre consommation en énergie et préservons les ressources. D'autres mesures, telles que l'utilisation de papier recyclé, les envois postaux neutres en carbone ou le recyclage de conditionnements de transports, nous mènent également vers un avenir propre.





Réduction du CO₂
Plus de 35 000 t par an



Protection de l'environnement
Plus de 2 800 000 hêtres

100 % DE COURANT VERT. L'intégralité des besoins en électricité du groupe Hörmann en Allemagne est couvert par naturstrom. Ce fournisseur certifié fournit 100 % de véritable courant vert produit directement dans des centrales éoliennes et hydrauliques essentiellement situées en Allemagne. Depuis sa fondation, ce fournisseur mise sur un approvisionnement en énergie durable et axé sur l'avenir, indépendant des entreprises nucléaires ou de charbon. Le courant vert est en outre certifié par le Grüner Strom Label, qui investit un montant fixe par kilowattheure dans la transition énergétique. En Allemagne, des associations environnementales comme le BUND ou la NABU portent ce label. Depuis 2017, nous nous fournissons en courant vert par naturstrom et avons jusqu'à présent économisé plus de 110 000 t de CO₂.





Réduction du CO₂



Réduction du CO₂
Plus de 360 t par an



Protection de l'environnement
Plus de 28 800 hêtres



Réduction du CO₂
Plus de 1 400 t par an



Protection de l'environnement
Plus de 112 000 hêtres



Réduction du CO₂
Plus de 1 700 t par an



Protection de l'environnement
Plus de 136 000 hêtres

TRANSITION ENERGETIQUE. Le remplacement du mazout par le gaz naturel pour tous les sites Hörmann améliore notre bilan écologique : comparée à celle du mazout, la combustion du gaz naturel, qui est le combustible fossile le moins polluant, libère jusqu'à 40 % de CO₂ en moins.

EFFICIENCE ENERGETIQUE. Dans beaucoup de nos usines, nous utilisons des centrales thermiques ou des radiateurs par pile à combustible. Ces appareils produisent simultanément de l'énergie électrique pour le réseau électrique et de l'énergie thermique pour le système de chauffage. Des systèmes de filtration d'air et des concepts énergétiques avec ajustement de la température contribuent également à réduire les besoins en énergie primaire. Les systèmes d'éclairage LED modernes et extrêmement efficaces font en outre baisser les besoins énergétiques et réduisent par là même les émissions de CO₂.

SYSTEME DE GESTION ENERGETIQUE CERTIFIE.

Dans l'ensemble du groupe Hörmann, un système de gestion énergétique certifié ISO 50001 est déjà en cours d'installation. De plus, des mesures individuelles telles que la gestion technique intelligente de bâtiment, avec gestion centralisée et régulation automatique de l'énergie, réduisent les besoins énergétiques des différentes usines.



EMBALLAGES RESPECTUEUX DE

L'ENVIRONNEMENT. Le plastique cède la place au carton, et la « fièvre jeteuse » au recyclage. Car le conditionnement, lui aussi, détermine la durabilité d'un produit. C'est pourquoi nous réduisons massivement la part de plastique au profit d'emballages en carton ou en matériaux recyclables.

REUTILISER PLUTOT QUE JETER. Moins de déchets et plus de recyclage : les déchets de production recyclables sont traités et réintégrés dans le circuit : les anciens cartons sont réutilisés comme conditionnement, et enfin, nos cantines, nos salles de réunion et nos machines à café sont équipées de vaisselle réutilisable.

Réduction du CO₂



UN BUREAU VERT. Nous avons délaissé le papier au profit des e-mails et des factures numériques. Lorsque l'envoi postal est incontournable, nous faisons appel au service « GoGreen » neutre en carbone de la Deutsche Post.



Réduction du CO₂
Plus de 150 t par an



Protection de l'environnement
Plus de 9 600 hêtres



IMPRESSION ECOLOGIQUE. Nous imprimons sur du papier 100 % recyclé, dans le respect de l'environnement. Cela vaut dans tous nos bureaux, mais également pour les listes de prix de nos partenaires commerciaux et, dans un avenir proche, pour l'ensemble des instructions de montage et de service de nos produits. En introduisant des systèmes informatiques simples d'utilisation pour nos employés et nos partenaires commerciaux, pour la configuration, le calcul et la commande de nos produits, nous aspirons à réduire encore la quantité de papier à l'avenir. Nous utilisons en outre, pour nos journaux promotionnels, du papier certifié PEFC, provenant d'une exploitation forestière à la fois économique, respectueuse de l'environnement et socialement responsable.



Réduction du CO₂
Plus de 5 600 t par an



Protection de l'environnement
Plus de 448 000 hêtres





PROTECTION DE LA NATURE. Outre la réduction des émissions, nous investissons aussi dans le stockage naturel du CO₂. De nombreux sites voient donc l'émergence de toits végétalisés, de pelouses d'abeilles et de zones de pâturage. Nous agissons également pour la protection de la biodiversité et soutenons l'initiative INSECT RESPECT®, qui s'engage pour la préservation des insectes.

Compensation du CO₂

La compensation des émissions de CO₂ est, avec l'évitement et la réduction, une étape fondamentale de la protection de l'environnement. Les gaz à effet de serre comme le CO₂ se propagent de manière homogène dans l'atmosphère, de sorte que la concentration en gaz à effet de serre est à peu près la même sur toute la planète. Les lieux d'émissions ou d'économies de gaz à effet de serre importent donc peu.



PROJETS DE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.

Etant donné que nous ne pouvons actuellement pas encore éviter toutes les émissions, nous compensons celles qui restent en subventionnant divers projets de préservation de l'environnement dans les pays tiers. Ces projets réduisent de manière notable les gaz à effet de serre, notamment grâce au reboisement ou aux énergies renouvelables. Outre des critères stricts de qualité, notre rapport avec les projets a été un critère de sélection. Ainsi, les employés de notre usine en Inde ont notamment l'occasion de visiter les projets d'énergie éolienne que nous finançons sur place.



Compensation de CO₂
Plus de 100 000 t



Protection de l'environnement
Plus de 8 000 000 hêtres

OBJECTIFS POUR UN DEVELOPPEMENT

DURABLE. Le soutien aux projets de protection de l'environnement dans les pays en développement et les nouveaux pays industrialisés participe, dans le respect de la norme VCS, aux 17 Objectifs de développement durable (SDG) de l'ONU. Les trois projets que nous finançons poursuivent, outre la compensation, l'objectif de « qualité de la formation » : des fournitures scolaires sont distribuées aux écoles primaires et des programmes de formations sur l'agriculture ou la plomberie sont organisés. En outre, tous les projets représentent, avec l'objectif « Partenariats pour atteindre les objectifs », un pont pour nous, en tant qu'entreprise d'un pays industrialisé, vers la population des régions les plus démunies. La mise à disposition de technologies modernes et respectueuses de l'environnement dans les régions des projets doit en outre favoriser de manière générale un développement propre et l'« abandon » des technologies néfastes à l'environnement.

STANDARD VCS. Les trois projets dans lesquels nous investissons sont certifiés selon le standard Verified Carbon Standard (VCS). Ce standard valide et vérifie plus de la moitié des réductions d'émissions volontaires du monde entier. Il comprend des indications claires sur les économies de CO₂ pour les différents types de projet comme le reboisement, l'éolien ou les hauts fourneaux. Les projets doivent en outre faire l'objet d'un contrôle transparent et conservateur par des tiers indépendants choisis au hasard (par exemple le TÜV), de la phase de planification jusqu'à l'expiration des derniers certificats. Les certificats générés dans le cadre de ces projets sont appelés Verified Carbon Unit (VCU).

MECANISME DE DEVELOPPEMENT

PROPRE. Les projets que nous soutenons suivent le Mécanisme de développement propre (MDP). Le MDP est un des mécanismes souples proposés par le protocole de Kyoto pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il permet de réaliser des projets de préservation de l'environnement dans les pays en développement et les nouveaux pays industrialisés. Les unités de réduction certifiée des émissions, ou URCE (CER en anglais), peuvent être déduites des objectifs de réduction des pays industrialisés. Ainsi, le MDP est un moteur essentiel de transfert des technologies propres et représente une évolution économique durable dans ces pays.



**PROJET HÖRMANN DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
ENERGIE EOLIENNE DANS LE GUJARAT, INDE**

Standard de projet : Verified Carbon Standard (VCS)

Technologie : énergie éolienne

Région : Tuppadahalli, Inde

Volume annuel : 128 800 t de CO₂

Validé par : Bureau Veritas Certification Holding SAS





PROJET HÖRMANN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ENERGIE EOLIENNE DANS LE MAHARASHTRA, INDE

Standard de projet : Verified Carbon Standard (VCS)

Technologie : énergie éolienne

Région : Bhachau, Inde

Volume annuel : 61 360 t de CO₂

Validé par : Lloyd's Register Quality Assurance Ltd

Verifié par : Applus+ LGAI Technological Center, S.A



PROJET HÖRMANN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REBOISEMENT DE GUANARE, URUGUAY

Standard de projet : Verified Carbon Standard (VCS)

Technologie : reboisement

Région : Guanaré, Uruguay

Volume annuel : 127 416 t de CO₂

Validé par : Rainforest Alliance



Une menuiserie durable pour des projets durables

Les menuiseries produites de manière durable et certifiées ont leur place dans des projets de construction novateurs. Actuellement, nous disposons déjà d'une grande expérience en matière d'édifices dédiés à la construction durable. Un savoir-faire que nous mettons également à votre disposition pour votre projet.

C'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir la documentation nécessaire à une certification des bâtiments (notamment DGNB ou LEED) pour votre projet immobilier.

